

AVIS DU CONSEIL NATIONAL DE LA PROTECTION DE LA NATURE

art. L411-1 et L411-2 du livre IV du code de l'environnement

Référence Onagre du projet : n°2021-05-20x-00565 Référence de la demande : n°2021-00565-031-002

Dénomination du projet : IPEV-137 "ECOPHY-ANTAVIA"

Lieu des opérations : -Département : TAAF

Bénéficiaire : LEBOHEC Céline - IPEV

MOTIVATION ou CONDITIONS

Suite aux avis du CEP puis du CNPN formulés respectivement le 28 avril 2021 et le 25 juin, les responsables du programme IPEV-137 ont redéposé un dossier, intégrant un argumentaire et des précisions.

L'avis défavorable des deux instances concernait la demande de manipulation de 50 poussins de manchots royaux des colonies de la « Petite Manchotière » et 50 de la « Crique de la Chaloupe ». Cet avis était motivé par le fait que les deux colonies de manchots royaux choisies par le projet pour cette étude, ne font actuellement pas l'objet d'un suivi annuel sur le long terme nécessitant des manipulations d'individus et sont ainsi considérées comme préservées, notamment en comparaison avec la colonie de la « Baie du Marin ».

Un avis défavorable concernait également la capture et la manipulation des océanites de Wilson en Terre Adélie.

Concernant la manipulation de Manchot royal à Crozet :

Cette étude portant sur la surveillance génétique a démarré au début des années 2010 sur la population de l'île de la Possession. La capture pour la réalisation de prélèvement sanguin et la biométrie des poussins sont réalisées tous les 5 ans depuis 2011 dans toutes les colonies de l'île, y compris dans les colonies de la « Crique de la Chaloupe » et de la « Petite Manchotière ».

Dans le cadre de cette surveillance génétique, les poussins pourraient en plus être marqués électroniquement à l'aide d'une puce pour pouvoir étudier la dispersion des individus, sans ajouter de stress. Les manipulations concerneraient uniquement des poussins et non pas des reproducteurs et les captures auraient lieu en périphérie des colonies ce qui permettrait d'éviter les perturbations des oiseaux en reproduction.

Compte-tenu des précisions apportées : passage tous les 5 ans et interventions sur des poussins (non sur des adultes reproducteurs) en périphérie des colonies, le CEP a révisé son avis initial et donné un avis favorable, sous réserve des limitations indiquées plus haut : passage à un intervalle de 5 ans, intervention sur des poussins et en périphérie des colonies (pas de pénétration dans la colonie), mutualisation de la manipulation avec le programme IPEV 1151.

Le CNPN fait siennes les recommandations du CEP et sous ces réserves donne un avis favorable à cette manipulation.

MOTIVATION ou CONDITIONS

Concernant l'étude sur les océanites de Wilson, le projet IPEV-137 a fourni un argumentaire détaillé sur l'historique de l'étude et sur les échanges antérieurs avec le CEP suites à son avis défavorable en avril 2021. Le porteur du projet a renouvelé sa demande de pouvoir capturer par déploiement de filets japonais les individus marqués lors des campagnes précédentes (2016-17 et 2020-21) et individualiser à l'aide d'une bague de nouveaux oiseaux nicheurs ou visiteurs (<300). Un échantillon de 30 individus ferait l'objet d'un prélèvement de sang. Le protocole n'a pas été modifié par rapport à la demande initiale de 2021.

Compte-tenu de la forte sensibilité du pétrel de Wilson et de la petite taille de la population présente à Dumont d'Urville, le CEP a maintenu **son avis DEFAVORABLE** pour toute manipulation de l'espèce en Terre Adélie. Il a recommandé de privilégier les études sur l'espèce sur d'autres colonies étrangères avec des effectifs plus importants.

Le CNPN partage l'avis du CEP et émet également un avis défavorable à cette manipulation.

Par délégation du Conseil national de la protection de la nature :
Nom et prénom du délégataire : **Michel METAIS**

AVIS : Favorable []

Favorable sous conditions []

Défavorable []

Fait le : 9 novembre 2021

Signature :

